

TABLE DES MATIÈRES

1	INT	RODUCTION	. 1		
2	SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIERE DE RAPPORTS FINANCIERS				
	2.1	Gestion du contrôle interne	2		
	2.2	Ententes de services relatives aux états financiers	2		
3	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014				
	3.1				
	3.2				
	3.3	Surveillance continue des contrôles clés	4		
4	PL/	PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE			
	4.1	Progrès au cours de l'exercice 2013-2014	5		
	4.2	État et plan d'action plan pour le prochain exercice et les années subséquentes	5		

1 INTRODUCTION

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le Service administratif des tribunaux judiciaires pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes du Service administratif des tribunaux judiciaires se trouvent dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014* et le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*.

2 SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIERE DE RAPPORTS FINANCIERS

2.1 Gestion du contrôle interne

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion du contrôle interne, approuvé par l'administrateur général, est instauré et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- Un code de valeurs et d'éthique;
- La communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers; et
- La surveillance de la gestion du contrôle interne, au moins deux fois par année, et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et à la haute direction du ministère et au mité ministériel d'audit.

Le comité ministériel d'audit fournit des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

Le Service administratif des tribunaux judiciaires compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs du Service administratif des tribunaux judiciaires, en plus de fournir des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit au Service administratif des tribunaux judiciaires les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, comme la charge accumulée liée aux indemnités de départ; et
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques au Service administratif des tribunaux judiciaires.

3 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Service administratif des tribunaux judiciaires a fait des progrès sur les tests de l'efficacité conceptuelle et les tests de l'efficacité opérationnelle de ses secteurs de contrôle clés. La surveillance continue a commencé pour un des secteurs de contrôle conformément au plan d'action approuvé.

3.1 Tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles clés

En 2013-2014, le Service administratif de tribunaux judiciaires a mené à bien les tests de l'efficacité conceptuelle de ses contrôles au niveau de l'entité et de ses contrôles généraux de la technologie de l'information (TI).

Dans l'ensemble, les contrôles clés étaient en place pour les deux processus. Leur validité a été confirmée par les responsables respectifs et ils sont adaptés aux risques qu'ils visent à atténuer. Toutefois, des possibilités d'amélioration ont été identifiées.

Par suite des tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles au niveau de l'entité, le Service administratif des tribunaux judiciaires a déterminé la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- Assurer que les gestionnaires, nouveaux employés et spécialistes fonctionnels terminent la formation obligatoire;
- Mettre à jour en temps opportun le site Intranet du Service administratif des tribunaux judiciaires en y affichant des renseignements sur les contrôles au niveau de l'entité; et
- Créer un dépôt central de documents sur les contrôles au niveau de l'entité.

Par suite des tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles généraux de la TI, le Service administratif des tribunaux judiciaires a déterminé la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- Améliorer la sécurité en éliminant les comptes génériques et renforçant les exigences en matière de mots de passe;
- Assurer la répartition appropriée des tâches en limitant l'accès des programmeurs aux environnements de pré-production seulement; et
- Régler les problèmes au moyen d'une sauvegarde des données hors site afin d'assurer la continuité des archives.

Les résultats des tests de l'efficacité conceptuelle ont été terminés et présentés à la haute direction. La correction des lacunes constatées a progressé considérablement en matière de ces secteurs de contrôle.

3.2 Tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

En 2013-2014, le Service administratif des tribunaux judiciaires a mené à bien les tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés associés au processus opérationnel des états financiers.

Dans l'ensemble, les contrôles clés ont été déterminés à fonctionner comme prévu pendant les périodes visées par les évaluations. Toutefois, des possibilités d'amélioration ont été identifiées.

Par suite des tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés associés au processus opérationnel des états financiers, le Service administratif des tribunaux judiciaires a décidé d'appliquer les mesures correctives suivantes :

- Améliorer la documentation des procédures de fin de mois et de fin d'année; et
- Améliorer la gestion électronique de la documentation.

Les résultats de ces évaluations, ainsi que les plans des mesures correctives, ont été terminés et présentés à la haute direction. La correction des lacunes constatées a progressé considérablement en matière de ces secteurs de contrôle.

3.3 Surveillance continue des contrôles clés

En 2013-2014, le Service administratif des tribunaux judiciaires a mené à bien les activités continues de surveillance des principaux contrôles associés au processus opérationnel de l'approvisionnement au paiement. Les activités de surveillance continue planifiées comprenaient un suivi auprès des responsables du processus concernant les mesures prises en réponse aux évaluations précédentes. La majorité des mesures correctives décrites dans des évaluations antérieures ont été réalisées en 2013-2014.

4 PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2013-2014

En 2013-2014, le Service administratif des tribunaux judiciaires a continué de réaliser des progrès importants sur le plan de l'évaluation et de l'amélioration de ses contrôles clés. Le tableau ci-dessous résume les progrès accomplis par le Service administratif des tribunaux judiciaires en fonction des plans décrits dans l'annexe de l'exercice précédent.

Élément dans le plan d'action de l'exercice précédente	État
Contrôles au niveau de l'entité : tests de l'efficacité conceptuelle	Les tests de l'efficacité conceptuelle sont terminés et la correction des lacunes a progressé.
Contrôles généraux de la TI : tests de l'efficacité conceptuelle	Les tests de l'efficacité conceptuelle sont terminés et la correction des lacunes a progressé.
Processus opérationnel des états financiers : tests de l'efficacité opérationnelle	Les tests de l'efficacité opérationnelle sont terminés et la correction des lacunes a progressé considérablement
Processus opérationnel d'approvisionnement au paiement : surveillance continue	La première année d'activités de surveillance continue est terminée.

4.2 État et plan d'action plan pour le prochain exercice et les années subséquentes

S'inspirant des progrès réalisés à ce jour, le Service administratif des tribunaux judiciaires est bien placé pour effectuer l'évaluation intégrale de son système de contrôle interne des rapports financiers en 2015-2016. À ce moment-là, le Service administratif des tribunaux judiciaires appliquera son plan de surveillance continue par rotation afin de réévaluer le rendement sur la surveillance en fonction des risques pour tous les secteurs de contrôle. Le tableau suivant montre l'état d'avancement et le plan d'action pour les secteurs de contrôle cernés pour le prochain exercice et les exercices subséquents.

Secteurs de contrôle clés	Tests de l'efficacité conceptuelle et mesures correctives	Tests de l'efficacité opérationnelle et mesures correctives	Surveillance continue cyclique
Contrôles au niveau de l'entité	Terminés	2014-2015	2015-2016
Contrôles généraux de la TI	Terminés	2014-2015	2015-2016
Approvisionnement à paiement	Terminés	Terminés	2014-2015
Paie/salaires	2014-2015	2014-2015	2015-2016
Comptes de dépôt	2015-2016	2015-2016	2015-2016
États financiers	Terminés	Terminés	2014-2015